

Suivi des engagements individuels d’ERAMET dans act4nature international

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS						RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS		
Liens Engagements communs	Engagement	Périmètre d'activité	Indicateur	Objectif mesurable [SMART]	Échéance	Statut	Explications du statut	Méthode de vérification
Limitation des impacts sur la biodiversité								
1 2 5 10	Préserver la ressource en eau	Opérations minières Groupe	N/A	Plan de gestion des eaux ⁽¹⁾ sur 100 % des implantations minières Mise en place de la stratégie <i>Eau Eramet</i> ⁽²⁾ avec intégration d'un objectif mesurable dans la feuille de route RSE 2023-2028	2023	Clôturé	Un groupe de travail dédié à la gestion des eaux sur mine a été mis en place fin 2021. Bien qu’une stratégie eau ait été développée, tous les sites miniers n’ont pas finalisé leur plan de gestion des eaux La nouvelle feuille de route RSE 2023-2026 intègre des engagements sur l’eau. Elle demande des plans de gestion de l’eau, des cibles de réduction des consommations et un renforcement du <i>monitoring</i> de la qualité des rejets pour 100 % des sites du Groupe. Cette feuille de route est publique et consultable sur ce lien : https://www.eramet.com/fr/engagements/feuille-de-route-rse/	Auto-évaluation
1 5 9	Accélérer la réhabilitation de manière progressive et sans attendre la fin des opérations sur toutes nos implantations minières ⁽³⁾	Opérations minières	N/A	Ratio surfaces réhabilitées / surfaces défrichées ≥ 1 (<i>contre 0,5 sur la période 2011-2013 et 0,85 sur la période 2014-2018</i>), infrastructures de long terme exclues	2023	Clôturé	Les surfaces défrichées et réhabilitées sont intégrées aux indicateurs de performance de l’activité minière. Ils sont suivis par les opérationnels et font l’objet d’une revue interne tous les trimestres. Sur la période 2018-2023, le ratio était de 1,23	Audit externe
1 2 5	Mener des actions de restauration écologique en complément des travaux de réhabilitation	Opérations minières	N/A	Mise en place d’un plan d’action biodiversité sur les 3 implantations minières	2023	Clôturé	Les plans d’actions biodiversité sont définis sur les 3 implantations : - au Gabon, le plan suit la norme de performance n°6 de l’IFC et le standard IRMA pour l’un des deux plateaux en exploitation - au Sénégal et en Nouvelle-Calédonie, les sites ont développé une politique voire une stratégie biodiversité, dont découlent des plans d’actions dédiés	Audit externe
1 5 9	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) Développer et mettre en œuvre un plan de gestion axé sur les EEE prioritaires Utiliser en priorité des espèces locales pour les travaux de végétalisation	Opérations minières	N/A	Plan de gestion des EEE ⁽⁴⁾ sur les 3 implantations minières > 50 % d’espèces locales ⁽⁵⁾ sur les surfaces plantées Soutien actif du développement de pépinières d’essences locales	2023	Clôturé	Bien que des programmes de lutte contre les EEE soient en place sur les 3 implantations minières, ils ne sont pas systématiquement déployés Concernant la revégétalisation : - en Nouvelle-Calédonie et seules des espèces locales ont été utilisées - au Gabon, dans le cadre d’un test de réhabilitation par drone et suite à un manque de disponibilité de graines dans le pays, des graines issues d’une filière Afrique équatoriale ont été utilisées Des pépinières sont développées dans les 3 pays d’implantation	Audit externe
1 5	Réduire les émissions atmosphériques de nos sites industriels	Sites industriels	N/A	- 80 % des émissions de poussières canalisées (<i>émissions caractéristiques de nos sites</i>) en 2023 par rapport à 2018 (<i>2537 tonnes</i>)	2023	Clôturé	Réduction de 77 % des poussières émises en 2023 par rapport à 2018 L’objectif de réduction de 80 % n’est pas atteint à fin 2023. Cette cible était associée notamment à la mise en œuvre d’un investissement majeur dans un équipement de filtration au Gabon. Malgré le retard de mise en service de l’équipement (<i>la mise en service est attendue pour 2025</i>), la cible initiale est quasiment atteinte	Audit externe
1 5 7	Alignement aux meilleures pratiques internationales de mine responsable Eramet s’interdit l’exploration et l’exploitation des fonds marins (<i>deep sea mining</i>), le rejet de résidus en mer (<i>deep sea tailings placement</i>) et les activités d’exploration et d’extrac-tion minière dans les sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO, les réserves de biosphère de l’UNESCO et les aires protégées classées UICN Ia, Ib, II et III. Les autres zones sensibles sont gérées dans le cadre des actions 3-2 et 3-3	Groupe	% des sites miniers et projets d’exploration	100 % des sites miniers et projets d’exploration	Permanent	En cours	Aucune activité et aucun projet de <i>deep-sea mining</i> et <i>deep-see tailing placement</i> Aucune activité minière ni projet minier mené dans les zones interdites La vérification est effectuée à l’aide d’un outil d’information géographique interne, développé en 2024, qui collecte et analyse les données « <i>biodiversité et écosystèmes</i> » provenant de 6 bases de données inter-nationales, dont IBAT	Audit interne
1 2 3 5	Intégrer le volet biodiversité dès les étapes de faisabilité des projets miniers Réaliser des études d’évaluation des risques et des impacts environne-mentaux et sociaux et développer les mesures de gestion associées conformément aux normes de performance de la IFC ⁽⁶⁾ pour tout nouveau projet minier	Mines	% des projets miniers	100 % des projets miniers	Permanent	En cours	100 % des projets miniers Le volet biodiversité et écosystèmes est intégré dans les études de faisabilité de tous les projets. L’outil mentionné plus haut est utilisé en pré-diagnostic pour une pré-identification des enjeux dans le cadre des permis d’exploration	Auto-évaluation
Enjeu biodiversité porté au plus haut niveau des instances de direction								
4	Comité Exécutif Revue des engagements act4nature international par le Comité exécutif une fois par an dès 2024	Groupe	N/A	Publication des résultats annuels dans le Document d’Enregistrement Universel (<i>DEU</i>)	Permanent	Clôturé	Les résultats sont publiés dans le Document d’Enregistrement Universel depuis 2022 Explication du statut: cet engagement, bien que « <i>permanent</i> », revet un caractère annuel. Ainsi, il est « <i>clôturé</i> » pour la période 2022-2024, mais reste d’actualité et renouvelé chaque année	Audit externe
4	Comité de pilotage RSE Le comité de pilotage RSE définit la feuille de route RSE et suit la réalisa-tion des engagements sur une base trimestrielle. <i>A minima</i> 1 fois par an, l’avancement des engagements act4nature international sont présentés et évalués par ce comité	Groupe	Nombre de réunion	3 réunions du Comité RSE par an	Permanent	En cours	Deux comités RSE ont eu lieu depuis la validation des nouveaux enga-gements biodiversité en juillet 2024. Chaque trimestre est faite la revue d’avancement de la feuille de route « <i>Act for positive mining</i> » qui inclut un volet biodiversité	Auto-évaluation
4	Intéressement de la ligne managé-riale Intégration dans la rémunération variable des managers (<i>soit environ 1 850 personnes</i>) de la performance biodiversité au travers des résultats dans la déclinaison de la feuille de route RSE comprenant des objectifs en matière de changements dans l’utilisation des sols, de changement climatique, de pollution et d’eau, et déploiement des plans d’actions biodiversité	Groupe	% des managers	100 % des managers	Permanent	En cours	Intégration, dans la rémunération variable des managers, de la per-formance biodiversité au travers des résultats dans la déclinaison de la feuille de route RSE comprenant des objectifs en matière de chan-gements dans l’utilisation des sols, de changement climatique, de pollution et d’eau	Audit externe
Stratégie & partenariats								
1 9	Lancement d’un partenariat scien-tifique Mettre en place un partenariat scien-tifique pour améliorer la robustesse de nos projets et accompagner le développement de nos plans d’actions	Groupe	N/A	Partenariat scientifique mis en place	2024	En cours	Discussions initiées mais convention de partenariat non signée en 2024	Auto-évaluation
Une Fondation au service de la recherche et de l’innovation								
1 - 2 3 - 5 6 - 7 8 - 9 10	Un espace de préservation et conservation Gérer et protéger une réserve de 14 000 ha située dans le Haut Ogooué au Gabon Accueillir et réhabiliter des espèces protégées ⁽⁷⁾	Groupe	Budget réalisé	Budget annuel de fonctionnement de 1 million d’euros	Permanent	En cours	Budget réalisé > 1 million d’euros Les comptes de la Fondation font l’objet d’audits interne et externe Les missions de la Fondation et les programmes en cours sont publiés sur le site internet : https://leked-biodiversite.org/	Audit externe
Partage, formation & sensibilisation								
1 4 7 8 10	Journée de la biodiversité de la Fondation Organiser chaque année une journée de rencontres, partages et confé-rences (<i>parties prenantes internes et externes</i>) autour de la biodiversité au sein du Parc de la Lékédi avec des intervenants nationaux et inter-nationaux	Gabon élargi à des intervenants et invités internationaux	Nombre de jours et thématiques	Une journée par an	Permanent	En cours	Le 6 décembre 2024 a eu lieu la troisième édition de la <i>Journée Eramet de la Biodiversité</i> , consacrée à la biodiversité, aux savoirs traditionnels et à l’éducation environnementale L’évènement a réuni des scientifiques gabonais et internationaux, des représentants de l’État gabonais, des membres des communautés locales, et des jeunes participant au programme d’éducation environne-mentale <i>Gabon Green Generation</i> lancé par la Fondation avec le WWF et l’Institut Pédagogique National à la rentrée 2024 La télévision (<i>Gabon Première et Gabon 24</i>) et la presse nationale en ont fait l’écho auprès du grand public	Auto-évaluation

✓ Les bilans portent sur l’ensemble des engagements arrivant à échéance au plus tard fin 2024, y compris ceux échus mais non clôturés aux bilans précédents.

1 Ces plans se focalisent sur la gestion des eaux de pluie avec la cartographie des bassins versants (écoulements, exutoires, ...) ainsi que le dimensionnement et le contrôle des ouvrages hydrauliques. Les ouvrages hydrauliques permettent la collecte des eaux, leur ralentissement et leur décantation. Leur objectif est de limiter l’érosion, le transport de matières solides, et ainsi préserver les cours d’eau et leur biodiversité.

2 La stratégie *Eau Eramet* sera établie sur la base des résultats de l’étude menée en 2020 sur l’*Empreinte Eau du Groupe*.

3 A l’occasion de la révision de la feuille de route RSE, un renforcement des objectifs biodiversité sera pris en compte, notamment concernant le renforcement de la qualité écologique des travaux de réhabilitation.

4 Le plan de gestion donnera la liste des EEE prioritaires, les mesures et moyens retenus pour lutter contre les EEE ainsi que les modalités de suivi.

5 Pourcentage limité à la disponibilité des graines localement.

6 La Norme de performance 1 établit l’importance : (i) d’une évaluation intégrée permettant d’identifier les impacts, risques et opportunités associés à un projet sur le plan environnemental et social ; (ii) de la participation réelle des communautés grâce à la diffusion d’informations concernant le projet et à la consultation des communautés locales sur les questions qui les touchent directement ; et (iii) de la gestion de la performance environnementale et sociale pendant toute la durée de vie du projet. Les Normes de performance 2 à 8 établissent les objectifs et les exigences pour éviter, minimiser et, lorsque des impacts résiduels subsistent, pour compenser les risques et les impacts sur les travailleurs, les communautés, l’environnement et la biodiversité.

7 Accueil principalement d’orphelins Gorilles et Chimpanzés.